

Commune d'ESSERTINES-SUR-ROLLE



MUNICIPALITÉ

Greffre municipal

Rue du collège 3
CH-1186
Essertines-sur-Rolle

NOUVELLE ADRESSE

RUE DU COLLÈGE 9
CH - 1186
ESSERTINES-SUR-ROLLE

Commune d'Essertines-sur-Rolle

Essertines-sur-Rolle, le 3 novembre 2025

PREAVIS MUNICIPAL N° 08-2025

Installation de dispositifs de traitement UV sur les arrivées des sources de Prévondavaux et de la Gillière

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Introduction

La Commune d'Essertines-sur-Rolle va prochainement réaliser des travaux importants de mise en conformité du Puits du Pontet conformément aux préavis déjà approuvés par votre Autorité. En outre, le Puits sera équipé d'un nouveau dispositif de désinfection UV. Dans ce cadre, la Municipalité souhaite saisir cette opportunité pour installer des dispositifs de traitement UV sur les arrivées des sources de Prévondavaux et de la Gillière, qui se trouvent au réservoir de Pré Gentil.

En effet, les pollutions aux bactéries fécales survenues récemment sur la zone de pression desservie prouvent que l'installation d'un traitement des sources de Prévondavaux et de la Gillière permettrait de sécuriser l'approvisionnement en eau d'Essertines.

Etat existant et problématique

Les sources de la Gillière (alt. 848 m) et les sources de Prévondavaux (alt. 842 m) alimentent gravitairement le réservoir de Pré Gentil (alt. 823.50). Leur production est mesurée à l'aide de débitmètres avant que celles-ci ne soient déversées sur le dessus des cuves.

Deux épisodes de pollution ont été constatés : le premier en août 2024 et le second en octobre 2025, touchant le réseau ainsi que la ferme de la Gillière. Les analyses ont révélé la présence de bactéries d'origine fécale, en dépassement des seuils admissibles fixés pour les autocontrôles.

Afin de ne plus être confrontée à une telle problématique, la Municipalité d'Essertines-sur-Rolle a décidé d'installer des dispositifs de traitement UV sur les arrivées des sources, afin de permettre un traitement continu des adductions et une exploitation du réseau plus sereine, tout le long de l'année.

Projet

Sur la base des éléments précités, le projet prévoit l'installation de deux dispositifs de traitement UV sur les arrivées des sources et selon les débits mesurés. En outre, conformément aux exigences cantonales, les files d'adduction seraient également équipées de sondes de turbidités ainsi que de deux vannes de décharges, afin de pouvoir rejeter les débits de productions lorsque la turbidité est trop importante (valeur > 1 NTU) et qu'elle ne permet pas un traitement efficace de l'eau.

Le regroupement de ce projet avec le projet du puits du Pontet permettrait, si les membres du Conseil général l'accepte, de bénéficier de prix préférentiels intéressants, en optant pour les mêmes entreprises (UV, télégestion, appareillage) que pour le Pontet.

Aspect financier

Sur le plan financier, le devis estimatif des travaux est présenté ci-dessous.

Travaux d'appareillage Inox	CHF	30'000.00
Travaux de génie civil (maçonnerie, etc.)	CHF	2'000.00
Fourniture et mise en service UV source de la Gillière	CHF	7'800.00
Fourniture et mise en service UV source de Prévondavaux	CHF	14'200.00
Travaux de télégestion (sondes de turbidité, vannes de décharge, tableaux, serveurs, appareillage)	CHF	38'100.00
Travaux électriques (câblage des installations)	CHF	6'000.00
Montant total des travaux (HT)	CHF	98'100.00
Frais techniques et administratifs	CHF	9'000.00
Divers et imprévus (~10%)	CHF	12'900.00
Total 2 (HT)	CHF	120'000.00
TVA (8.1%)	CHF	9'720.00
Total 3 (TTC)	CHF	129'720.00
Total arrondi (TTC)	CHF	130'000.00

Amortissement

Selon les normes MCH2, ce montant sera amorti sur une durée de 20 ans.

Conclusion

En réalisant les travaux d'installation de traitement des sources, la Commune d'Essertines-sur-Rolle renforcerait passablement sa sécurité d'approvisionnement, en garantissant la qualité microbiologique des eaux amenées gravitairement dans le réseau. Dans le cas contraire, le risque de pollution du réseau demeurerait élevé, et les conséquences importantes tant pour la santé des consommateurs que pour le Service des eaux dans de telles situations : opérations en cas de pollution d'urgence, appel au Canton, désinfection d'urgence du réseau, etc.

Au vu de ces éléments, la Municipalité propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil général d'Essertines-sur-Rolle

- après avoir pris connaissance du préavis municipal n°08-2025 ;
- entendu le rapport de la/des Commission(s) chargée(s) d'étudier ce préavis;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1. **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation de dispositifs de traitement UV sur les arrivées des sources de Prévondavaux et de la Gillière ;
- 2. **De lui accorder** à cet effet un crédit de CHF 130'000.- ;
- 3. **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours ou par la trésorerie courante ;
- 4. **De prendre acte** qu'à ce montant s'ajouteront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

Préavis N° 08-2025 approuvé en séance de Municipalité le 10 novembre 2025.

Au nom de la Municipalité

